

SERVICE R.T.M.

CHAMBERY

Commune de ST OFFENGE DESSUS

Zonage risques naturels

1°) Nature des risques

Le présent zonage tente de prendre en compte les risques présentés par la réactivation de deux glissements de terrain, l'un à l'amont des Suavets et du chef-lieu, l'autre à l'amont des Combes des Vauthiers et de la Perrière.

L'examen rapide des photos aériennes ne permet pas de préjuger d'autres possibles réactivations de glissement de terrain sur le reste du territoire de la commune.

Le zonage ne prend donc en compte que les risques existants, sachant que même pour ceux-ci, en l'absence d'étude permettant de préciser les mécanismes des glissements en cause, la délimitation des différentes zones est quelque peu subjective.

2°) Zonage : prescriptions (voir plan ci-joint)

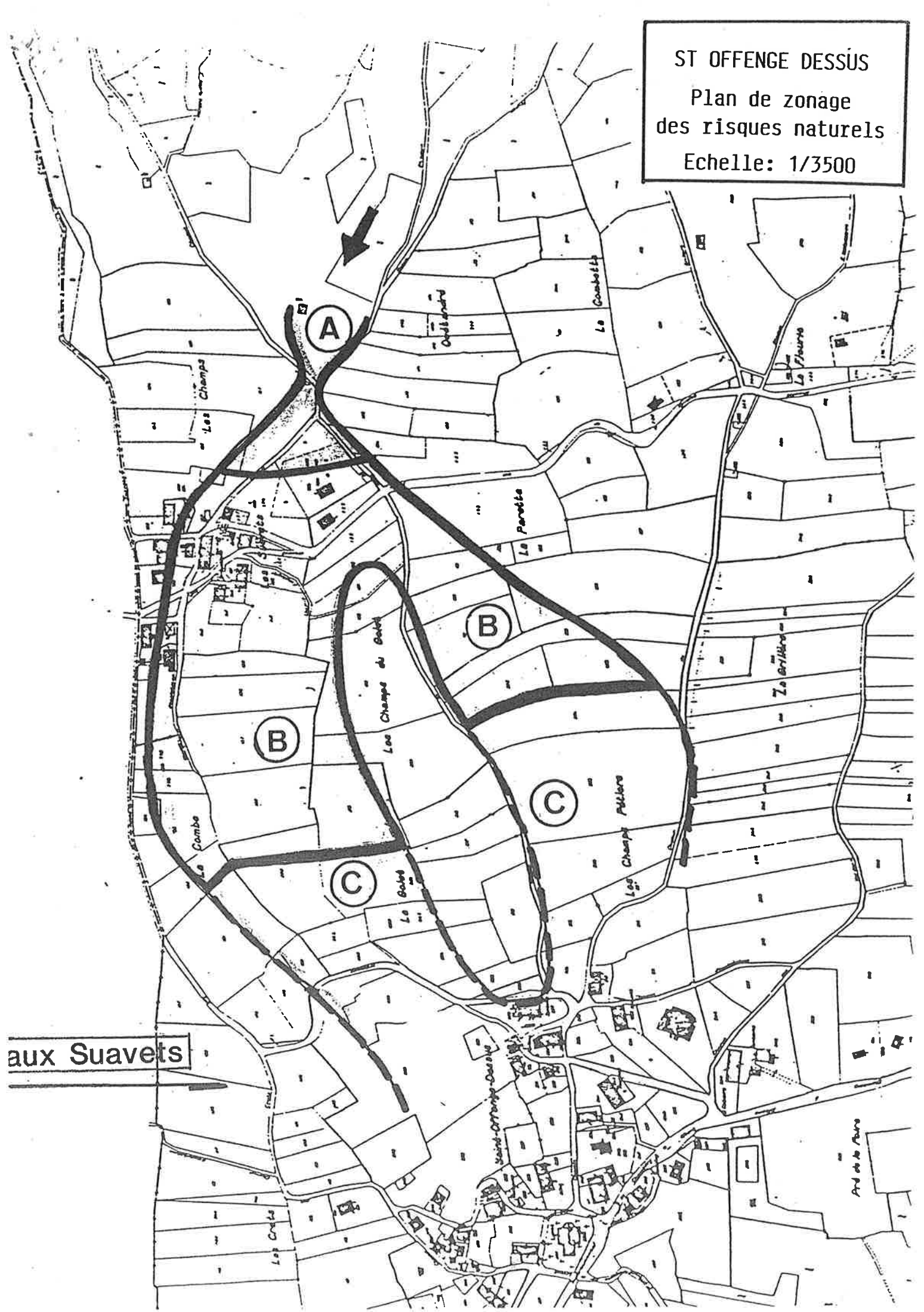
A. Zones inconstructibles

B. Zones constructibles, sous réserve que les façades exposées des bâtiments soient constituées de murs aveugles en béton banché légèrement armé, sur 2,50 m de hauteur à compter du terrain en place ; les accès aux bâtiments devront être situés hors des façades exposées ; les ouvertures, sur les façades exposées devront être munis de volets.

Remarque : les façades exposées peuvent ne pas être les seules façades amont .

C. Zone à risque moindre non délimitable, pouvant être construite sans prescription particulière.

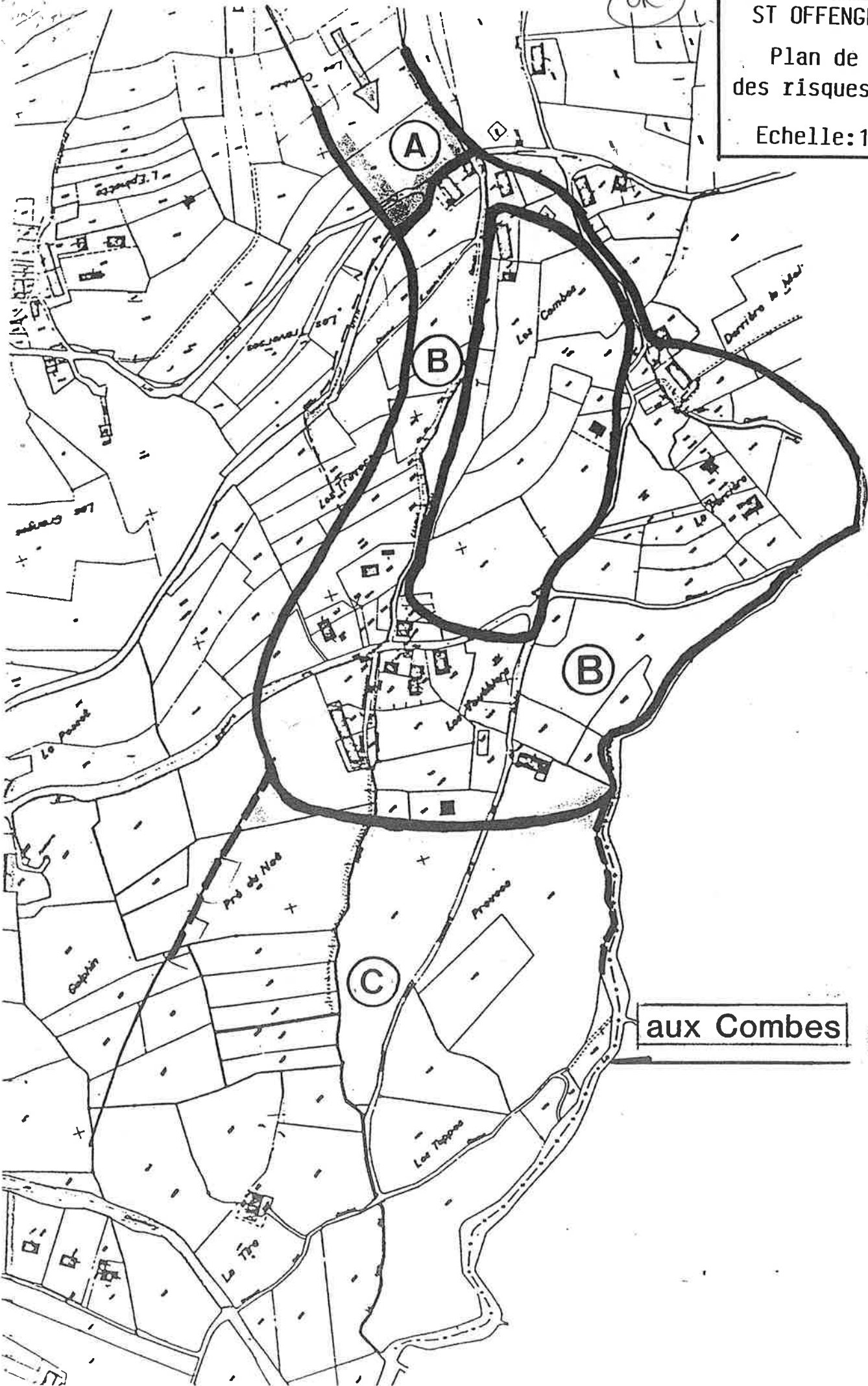
ST OFFENGE DESSÙS
Plan de zonage
des risques naturels
Echelle: 1/3500



aux Suavets

OK

ST OFFENGE DESSUS
Plan de zonage
des risques naturels
Echelle: 1/3500



aux Combes